



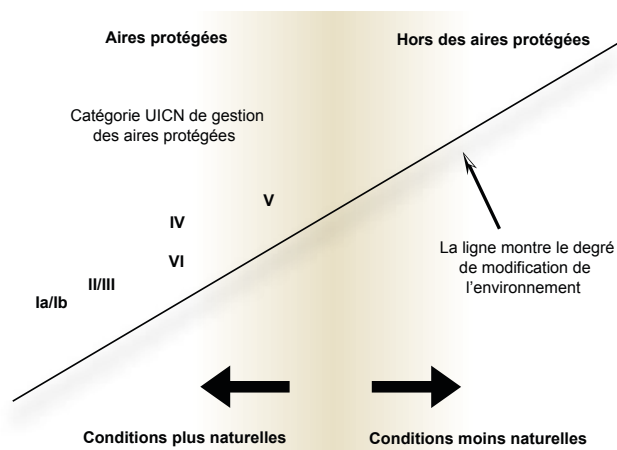
COMPLÉMENT “BIODIVERSITÉ”

Liste des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

Site minier Orano (Exploration Opération, Après Mines)	Pays	Liste des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO
KATCO	Kazakhstan	Tien Shan Occidental (chaîne de montagne transnationale)
Ensemble des sites AMF	France	Mont Saint Michel et sa Baie
		Basilique et colline de Vézelay
		Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère
		Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange
		Arles, monuments romains et romans
		Abbaye cistercienne de Fontenay
		Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy
		Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe
		Pont du Gard
		Ville fortifiée historique de Carcassonne
		Strasbourg, Grande-Île et Neustadt
		Cathédrale de Bourges
		Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
		Site historique de Lyon
		Juridiction de Saint-Émilion
		Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen
		Bordeaux, Port de la Lune
		Cité épiscopale d'Albi
		Les Climats du vignoble de Bourgogne
		Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche
Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne		
Nice, la ville de la villégiature d'hiver de riviera		
Paysage viticole du Piémont : Langhe-Roero et Monferrato		
La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger		

Caractère naturel et catégorie d'aires protégées

Selon Dudley, N ; 2008.





EXEMPLES

AU CANADA

Dans la région du Bassin d'Athabasca


L'usine de traitement du minerai de McClean Lake est localisée à 70 km au nord-ouest de la mine de Cigar Lake, dans le bassin sédimentaire d'Athabasca, à environ 700 km au nord de la ville de Saskatoon, dans la province de Saskatchewan au Canada.

À proximité même des licences de l'usine de McClean (Orano Canada Inc), il n'y a pas de zone à forte valeur de biodiversité.

Le Parc National du Bois Buffalo (dont le statut est reconnu depuis 1922), est situé à plus de 400 km de notre périmètre d'opération de traitement du minerai. Ce site est dans un biome différent de McClean Lake (écosystèmes terrestres ou aquatiques caractéristiques de grandes zones biogéographiques soumises à un climat particulier). Ce site classé en 1983 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, est un territoire très représentatif de l'écosystème des Prairies des Grandes Plaines du Nord. Il est classé en zone verte UICN de catégorie II et en site RAMSAR, reconnu comme Aire de nidification de la grue blanche, depuis 1982.



La région de l'Athabasca porte également de nombreux parcs provinciaux ou réserves écologiques (catégorie UICN Ia), dont le Parc provincial de Colvin lake, les réserves écologiques de Pike lake et de Perry Lake, la zone de gestion spéciale de Misaw Lake, tous situés entre 150 et 200 kilomètres de l'usine de McClean Lake.

En 2023, dans le cadre de ses actions sociétales, Orano Mining s'est engagé à soutenir sur une période de 3 ans le plan de gestion écologique du parc Wanuskewin - un des biomes le plus menacé au monde. Ce plan de gestion concerne la croissance et la préservation de l'espèce clé de ce biome : les bisons, ainsi que la réintroduction et la gestion des principales espèces végétales indigènes des Prairies ([en savoir plus sur ce projet, p.XX](#) .

Fin 2021, nos équipes canadiennes ont synthétisé un ensemble d'inventaires de la faune et de la flore réalisé sur la région. Ce travail a porté spécifiquement sur les espèces vertébrées. Les résultats montrent que la région de McClean Lake fait partie de l'habitat de trois espèces animales considérées comme menacées d'extinction :

- Parmi les mammifères, la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) classée en Danger et le renne (*Rangifer Tarandus*) classé Vulnérable
- Parmi les oiseaux, le Quiscale rouilleux (*Euphagus Caralinus*) classé Vulnérable

En 2022, le périmètre a été étendu en intégrant la région Midwest. En 2023, plusieurs espèces de chauve-souris ont vu leur statut de conservation régional passer de "élevé" à un niveau "préoccupant".

Sur ce périmètre élargi (McClean Lake et Midwest), les habitats de cinq espèces animales considérées comme étant en danger de disparition du pays ou de la planète ont été recensés.

- Parmi les mammifères :
 - La petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) reconnue en Danger aussi bien dans la classification nationale qu'au niveau mondial
 - Le renne (*Rangifer tarandus*) classé Vulnérable au niveau mondial et menacé au niveau national

En 2023,

- la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*), classée préoccupation mineure au niveau mondial
- la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) classée quasi menacée (NT) en statut mondial,
- la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*) classée en préoccupation mineure au niveau mondial
- la chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) classée en préoccupation mineure au niveau mondial et dont l'existence est à vérifier sur le site

ont été remontés dans la catégorie "préoccupant", leur statut régional remonter.

- Parmi les oiseaux :
 - Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) classé comme vulnérable au niveau mondial et menacé au niveau national
 - Harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) classé comme vulnérable au niveau mondial
 - Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) classée comme espèce menacée à l'échelle nationale

Dans cette même zone, on peut potentiellement trouver 3 espèces de plantes au statut Vulnérable, à savoir :

- L'arméria l'Athabasca (*Armeria maritima* ssp. Interior)
- La cardamine des prés (*Cardamine pratensis* var. *pratensis*)
- Une orchidée au nom vernaculaire de Sparrow's-egg lady's-slipper (*Cypripedium passerinum*).

Les résultats de précédentes études de risques écologiques (ERE) montrent que l'environnement proche et la population locale demeurent protégés. Les espèces sensibles pré-citées sont prises en compte dans les examens réguliers de l'ERE afin de s'assurer et confirmer que nos opérations n'entraînent pas d'effets négatifs sur leurs populations.

Avec l'objectif de viser un "zéro perte" de biodiversité, nos pratiques de gestion s'appliquent à minimiser l'impact des opérations sur l'habitat des espèces les plus sensibles citées.



Le tableau indique le nombre actuel d'espèces potentiellement observables dans la région autour de McClean Lake, répertoriées selon la classification de la liste rouge de l'UICN. Le site ayant engagé une mise à jour de l'inventaire faune/flore. La première étape a porté sur une étude bibliographique et a notamment permis la mise à jour de l'inventaire des espèces recensées sur la liste rouge UICN (voir tableau ci-dessous). Du fait de la large superficie de nos licences, l'étude terrain portera sur plusieurs années. Les résultats sont attendus pour 2025.

	Espèces menacées de disparition			Autres catégories	
	CR	EN	VU	NT	LC
Reptiles et batraciens (herpetofaune)					5
Oiseaux (avifaune)			2	2	113
Mammifères		1	1		22
Poissons					13
Végétaux			1	0	98_

NAMIBIE

Le projet Trekkopje

Le projet Trekkopje est situé près du parc national Dorob, dans le désert central du Namib et près du Parc National Namib-Naukluft.

Ce parc, qui renferme les sables de mer Namib, est classé site de patrimoine mondial par l'UNESCO et en gestion UICN de catégorie II. Le Namib est considéré comme le plus ancien désert du monde.

Il contient de nombreuses espèces qui se sont adaptées à son environnement rude et extrêmement aride au cours de plusieurs millions d'années. Le désert central du Namib peut sembler vide, mais son climat, ses sols et ses divers paysages abritent une grande variété d'espèces animales. Ce territoire est considéré comme un "hotspot" de la biodiversité pour les reptiles et les invertébrés, en particulier pour les geckos, les lézards des sables, les scarabées, les scorpions et les solifuges.

Toutefois, aucune espèce faunique ou florale recensée dans la région n'est inscrite dans le livre rouge UICN pour risque d'extinction.

AU KAZAKHSTAN

Les licences minières d'Orano sont localisées dans le district de Sozak, région dont la principale activité économique est l'exploitation minière (uranium, or, argent, charbon et sel).

Les unités paysagères entourant les zones de gisements uranifères d'uranium sont gérées selon les principes de la catégorie VI de l'UICN.

Proche de cette zone, le système montagneux porte la Réserve Naturelle du Karatau (catégorie Ia) et le Parc régional de Syrdaya-Turkestan (catégorie II).

Le dernier inventaire faune-flore a été réalisé sur la période 2020/2021 sur les territoires d'exploitation Tortkuduk, Tortkuduk Sud et Muyunkum par une équipe d'experts en botanique et biologie animale (mammalogie, herpéthologie et ornithologie). Des photographies prises par les salariés lors d'un précédent concours interne KATCO sur la biodiversité du site ont également été considérées dans ce travail. La méthodologie utilisée pour ce recensement a permis de lister les espèces réellement observées sur le territoire de KATCO, alors que les précédents inventaires s'étaient en partie basés sur des recherches bibliographiques. Cette étude de terrain a permis d'actualiser l'inventaire du site.

Le tableau ci-contre regroupe le nombre d'espèces observées sur les zones de Tortkuduk, Tortkuduk Sud, ainsi que Muyunkum et inventoriées dans la liste Rouge de l'UICN niveau International.

KATCO	EN	VU	NT	LC
Reptiles et batraciens (herpetofaune)		1		7
Oiseaux (avifaune)	1	1		47
Mammifères		1		12
Végétaux		3	1	67

Pour les experts, l'analyse et la comparaison avec les résultats d'observation des précédents inventaires ont permis de conclure que sur les dix dernières années d'activités minières, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les espèces animales et végétales dans la région. Même les espèces animales, comme les oiseaux de proie (dont l'aigle des steppes classé VU), considérées les plus sensibles face aux activités humaines ont été préservées sur le territoire de KATCO.

Cette étude a également préconisé quelques recommandations qui donne lieu à un plan d'action dédié notamment avec de nouvelles adaptations dans le cadre du projet de South Tortkuduk.

KATCO participe à un plan de reboisement sur une zone d'environ 12 000 hectares, soit une superficie deux fois plus grande que celle du périmètre de sa licence Tortkuduk Sud. Ce projet est le plus grand programme de reboisement de ce type dans le sud du





Kazakhstan. Il prévoit la plantation de saxauls et d'autres espèces d'arbres. En 2022 et 2023, KATCO a d'ores et déjà financé la plantation de plus de 3, 5 millions d'arbres et de saxauls. KATCO poursuivra ces investissements sur ce programme de compensation écologique lors des deux prochaines années et en assurera le suivi sur 5 ans. Il contribuera ainsi de manière significative au programme national de reforestation et de lutte contre la désertification.

En décembre 2023, KATCO a reçu le 3^{ème} prix pour la responsabilité sociale des entreprises dans la catégorie «contribution à l'environnement». Ce prix annuel créé en 2008 par le président du Kazakhstan récompense les petites, moyennes et grandes entreprises ayant mis en place des programmes de responsabilité sociale dans le pays.

Par ailleurs, plus de 2 500 arbres ont été également plantés en 2023 dans la région de Sozak, à proximité de notre site de production.

L'étude portée en collaboration avec le CIRAD a abouti, entre autres, à la réalisation d'un inventaire des provisions en services éco-systémiques de la zone sableuse de Muyunkum. Ceux-ci ont été répertoriés selon la classification CICES (Common International Classification of Ecosystem Services), qui met en exergue des services d'approvisionnement, des services culturels, de régulation et de maintenance.

Service d'approvisionnement	Pâturage des troupeaux (procurant les produits qui découlent de l'élevage à l'homme)
	Accès à l'eau souterraine
	Substance minérale pour l'énergie
Services de régulation et de maintenance	Contrôle de l'érosion
	Maintien des populations (faune/flore) et des habitats
Services culturel	Activités récréatives, bien être et santé
	Valeur d'existence de la biodiversité

Mise en œuvre d'une démarche de compensation par plantation

Afin de faire face à la potentielle érosion de la biodiversité liée aux projets miniers, la hiérarchie d'atténuation "Éviter - Réduire - Réaménager / Restaurer - Compenser" est mise en œuvre dès les premières phases du projet, notamment selon les recommandations des Études d'Impact Environnemental. Notre objectif étant de tendre vers la non-perte nette de biodiversité.

Dans le cadre d'une démarche de compensation par plantation, nous travaillons sur l'optimisation des principes de plantation (méthodologie, choix des espèces...) en intégrant les paysages, les écosystèmes environnants mais également les usages et les coutumes de la population locale.

Une première étude a été menée, dès 2019, dans la province du Dornogobi, région à vocation sylvopastorale, où sont localisées les licences de Badrakh Energy.

L'inventaire des écosystèmes couplé à une étude ethnobotanique a permis de mettre en évidence le besoin en diverses variétés de plantes essentielles à l'alimentation de la population et du bétail mais également pour des usages domestiques ou à vocation médicinale.

Entre 2020 et 2023, une étude de thèse de doctorat a été réalisée pour approfondir ce sujet avec le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et le globaliser via une approche en termes de services écosystémiques sur les zones concernées et l'étendre à notre site de KATCO au Kazakhstan. Cette étude montre l'intérêt de diversifier le type de plantation pour mieux respecter l'environnement et de répondre aux besoins des populations, notamment les éleveurs.

Sur la base d'interviews menées auprès de parties prenantes locales de la région de Sozak (Kazakhstan) et du Dornogobi (Mongolie), des inventaires de services écosystémiques ont été établis et quantifiés par des mesures de terrain. Dans un second temps, la perception et le niveau d'acceptation d'un projet de compensation écologique ont été évalués et corrélés aux besoins écosystémiques émis par la population. À partir de ces éléments, des principes de méthodologie de compensation écologique optimisée permettant de mettre en adéquation des modèles de plantations, les besoins de la population et de l'exploitant sont en cours de développement.

FRANCE

Bilan des nichoirs installés à Bessines

Dans le cadre d'une mission faune flore menée sur le site de Bessines sur Gartempe, il a été décidé en 2022 d'installer des nichoirs à oiseaux dans les boisements jeunes situés à l'est et à l'ouest du site.

Les nichoirs positionnés selon les règles ont permis aux volatiles en recherche de nidification de s'installer dans des habitats adaptés à leur espèce. Leur taux d'occupation est estimé à plus de 50 %. On y recense par exemple des rouges-gorges, des mésanges charbonnières et des mésanges bleues, des pics verts, des sittelles torchepot, etc.





La protection de la biodiversité : une priorité pour nos sites réaménagés en France

176 sites sur 247 sont situés dans / ou à proximité de zones à grand intérêt écologique.



- 1 en Parc Naturel National
- 1 en Parc Naturel Régional
- 40 en ZNIEFF1
- 112 en ZNIEFF2
- 10 en Zones d'Intérêt Communautaire
- 12 en Zones de Protection Spéciales
- Ancien site minier
- ICPE
- ICPE ISO 14001 et 45001

DÉFINITIONS

- **Parc Nationaux** : reconnus au niveau international comme des territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses. Les parcs nationaux sont rattachés à l'Office français de la biodiversité afin de renforcer l'action collective pour préserver la biodiversité
- **Parc régionaux** : sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, ils s'organisent autour de projets concertés de développement durable fondés sur la protection et la valorisation de son patrimoine
- **Les ZNIEFF de type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire
- **Les ZNIEFF de type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

- **Zones d'importance communautaire (SIC) ou Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Importance Communautaire (SIC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats"
- **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive «Oiseaux» ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs

Depuis 2021, nos équipes alimentent une base de données commune à tous les sites AMF avec les résultats des inventaires de la faune et de la flore. À titre d'exemple dans le tableau ci-dessous, les espèces menacées de disparition sont transcrites en considérant la classification la plus critique (régionale ou nationale).

Site	Dpt	Espèces menacées de disparition		
		CR	EN	VU
Le Bernardan	Haute-Vienne (87)			1
Bellezane	Haute-Vienne (87)		3	10
L'Écarpière	Loire Atlantique (44)	3	2	9
Fanay	Haute Vienne (87)	3	6	12
Hyvernesse	Creuse (23)		1	3
La Porte	Corrèze (19)		1	2
La Ribière	Creuse (23)		3	4
Site Industriel de Bessines	Haute Vienne (87)		5	5
Valiettes	Cantal (15)		1	3
Pierres Plantées	Lozère (48)	1	4	11
Le Sapet	Lozère (48)	1	3	10

Parmi les espèces considérées en Danger Critique (CR) à l'échelle locale, nous avons recensé :

- **Règne animal** :
 - Le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) classé LC au niveau international
 - Le tarier des prés (*Saxicola rubetra*) classé LC au niveau international
 - La bécassine des Marais (*Gallinago gallinago*) classée LC au niveau international
 - Le Miotère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) classé VU au niveau international
- **Règne végétal** :
 - Le pourpier d'eau de Dniepr (*Lythrum borysthenicum*) classé LC au niveau international
 - Le flûteau nageant (*Luronium natans*) classé LC au niveau international



L'objectif affiché du département Après-Mines France d'Orano Mining est de prendre en considération la biodiversité, d'adapter ses sites dans la mesure du possible et de favoriser les habitats des espèces locales.

Nous pouvons citer parmi les faits et réalisations de 2023 :

- un couple de Hiboux Grand-Duc d'Europe (*bubo bubo*) s'est installé dans les parois de l'ancien site minier de Bellezane pour y nidifier et donner une naissance à une portée de deux oisillons.
- installations de nichoirs à oiseaux et de nichoirs à chauve-souris sur nos sites

Pour en savoir plus, consultez la fiche



Bilan des nichoirs installés à Bessines

Dans le cadre d'une mission faune flore menée sur le site de Bessines sur Gartempe, il a été décidé en 2022 d'installer des nichoirs à oiseaux dans les boisements jeunes situés à l'est et à l'ouest du site.

Les nichoirs positionnés selon les règles ont permis aux volatiles en recherche de nidification de s'installer dans des habitats adaptés à leur espèce. Leur taux d'occupation est estimé à plus de 50 %. On y recense par exemple des rouges-gorges, des mésanges charbonnières et des mésanges bleues, des pics verts, des sitelles torchepot, etc.

EN MONGOLIE

Protection des saxauls et des espèces animales à proximité de notre site

En limite des licences de Zuuvch Ovoo se trouve la forêt de Khar Zag, protégée à l'échelle locale, et comportant 2 512 hectares de saxauls (espèce iconique d'Asie centrale). Les réserves naturelles de Burdene Bulag à l'est et de Arvannaiin Bogd Uul à l'ouest (catégorie IV, UICN) également protégées se trouvent dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour des licences de Dulan Uul et de Zuuvch Ovoo.

Pour partie sur le périmètre de nos licences d'origine, le Bayanshiree est un site réputé pour sa richesse en fossiles de dinosaures du Crétacé. Ce site ayant été proposé par le gouvernement Mongol, en décembre 2014, pour être inscrit sur la liste indicative auprès de l'UNESCO, Orano a alors restitué les parties des licences concernées.

Les animaux présents sur nos sites de Zuuvch Ovoo et d'Umnut ont été inventoriés au cours des études environnementales initiales.

Ainsi, en considérant la classe des oiseaux (statut de l'UICN) : 11 espèces classifiées en préoccupation mineure et 1 espèce classifiée quasi menacée, ont été observées.

Les inventaires des autres espèces animales ont été réalisés selon la classification du livre rouge de Mongolie. On y note la présence de la gazelle *subguttura* (espèce vulnérable) et de

l'*equus hemionus* (en danger), de 7 espèces classifiées en préoccupation mineure et 4 classifiées quasi menacées. À noter que la gazelle *subguttura* est également classée espèce vulnérable au niveau de l'UICN, mais l'*equus hemionus* y est reconnu comme une espèce quasi menacée.

En Mongolie, en complément du programme biodiversité mené avec le CIRAD, nous poursuivons notre projet de replantation de saxauls, en collaboration avec un consultant expert dans le domaine, avec l'Université nationale de Mongolie. Dans cette dynamique, une pépinière a été érigée sur les territoires de notre licence de Zuuvch Ovoo dès 2019. Cette activité a également un intérêt pédagogique et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Des écoliers et autres membres d'institutions locales sont régulièrement conviés à visiter l'installation de la pépinière. Depuis le début du projet de compensation écologique, 21 800 arbres ont été plantés par Badrakh Energy.



AU NIGER

Inventaire faune flore de nos sites

Les sites de SOMAÏR, COMINAK et IMOURAREN sont situés dans une vaste plaine désertique du Sahara, au pied du massif de l'Aïr ; la faune et la flore y sont présentes en faible densité.


Les points d'eaux et les jardins créés autour des cités minières d'Arlit et Akokan permettent au-delà de l'activité maraîchère, d'abriter l'essentiel de la flore permanente à proximité de nos sites miniers de SOMAÏR et COMINAK.

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement de COMINAK, des investissements ont été réalisés sur les communes d'Iferouâne, de Timia et Danat pour développer le maraîchage. Ils ont nécessité la réalisation de forage d'eau et l'installation de pompes à énergie solaire pour alimenter le système d'irrigation californien (goutte à goutte) mis en place. Ces points d'eau sont un lieu de rassemblement des animaux sauvages et domestiques qui viennent s'y abreuver.

La région est également une zone de passage des oiseaux migrateurs, qui profitent des points d'eau de la cité et des bassins d'exhaure de la mine de Somair pour y faire étape.

À plus de 120 km des sites et projets miniers, la Réserve Naturelle National de l'Aïr et du Ténéré est inscrite au patrimoine UNESCO.



Elle est catégorisée au niveau IV par l'IUCN ([pour en savoir plus, voir le tableau IUCN p.XX](#) ).

Cette réserve porte des habitats naturels importants pour la survie d'espèces inventoriées sur la Liste rouge de l'IUCN.

La zone centrale de la réserve, sanctuaire des Addax (antilopes), est classée réserve intégrale (niveau I a/IUCN). Accolée au sud de la réserve de l'Air et du Ténéré et également catégorisée IV par l'IUCN, se trouve la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Toumma.

Ces réserves font de la région une des plus grandes aires protégées d'Afrique.

La ville d'Agadez, notée au patrimoine UNESCO, se situe à un peu moins de 200 kilomètres, au Sud de la localisation de notre projet minier d'Imouraren.

Les conditions désertiques rendent la survie des espèces de la faune et de la flore difficile. Aussi afin de cohabiter au mieux avec la biodiversité, SOMAÏR et COMINAK engagent des actions en faveur de leur préservation.

En 2023, SOMAÏR et COMINAK ont décidé de réaliser un inventaire faune flore commun sur leurs licences et les périmètres d'influence respectifs afin de mieux connaître la biodiversité locale et d'adopter dans la mesure du possible des mesures d'atténuations quand nécessaire. À COMINAK, cela se traduit par exemple par la vérification des conditions permettant la reprise d'habitats naturels post réaménagement. L'étude débutera en 2024.

Les classifications des espèces recensées dans le cadre des inventaires faune/flore du projet d'Imouraren ont été réalisés en 2008 sur la base de la loi nigérienne n° 98-07 du 29 avril 1998. Cette loi fixe le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune définit des mesures de protection de la faune dans son titre III.

Les espèces protégées (mammifères, reptiles, et oiseaux) sont réparties en trois listes de régime de protection :

- la liste 1 – les espèces intégralement protégées,
- la liste 2 – les espèces partiellement protégées, bénéficiant de limitation d'abattage ou de capture,
- la liste 3 – les espèces soumises à une réglementation dans les limites de la compétence du Niger, quand la coopération avec d'autres pays est nécessaire pour en empêcher ou restreindre l'exploitation.

Ainsi, les inventaires faune/flore du projet Imouraren, localisé à une cinquantaine de kilomètres au sud des licences de COMINAK, reportent la potentielle présence d'espèces de la liste 1 sur le périmètre d'influence de la future mine. Elles sont également recensées dans la liste Rouge de l'IUCN, à savoir :

- Vautour oricou (Torgos tracheliotos ; classé EN)
- Gazelle dorcas (Gazella dorcas ; classée VU) :
- Porc épic à crête (Hystrix cristata ; classé LC)